

PROCÈS VERBAL DE DÉLIBÉRATION

Nombre de membres en exercice :

- Titulaires : 07
- Suppléants : 07

Séance du Mercredi 01 Décembre 2021

A l'ouverture de la séance :

Nbre de présents : 06
de votants : 06

OBJET

Affaire n° 2021 - 031

Budget CCAS de Le Port – Décision
modificative N°1

NOTA : Le Président certifie que la convocation du Conseil d'administration a été faite le 25 Novembre 2021.

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mercredi 01 Décembre, le Conseil d'Administration s'est réuni au CCAS de Le Port après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Vice-président et membre titulaire.

Présents : M. Franck JACQUES ANTOINE, Vice-président et membre titulaire – Mme Jasmine BETON, membre titulaire – Mme Brigitte LAURESTANT, membre suppléant – Mme Karine MOUNIEN, membre titulaire – Mme Elodie JOHARANE, membre titulaire – M. Yves BAILLIF, membre suppléant

Absents représentés : M. Olivier HOARAU, Président, représenté par M. Franck JACQUES ANTOINE, Vice-président – Mme Catherine GOSSARD, membre titulaire représentée par Mme Brigitte LAURESTANT, membre suppléant – M. Jean-Louis CARRERE, membre titulaire, représenté par M. Yves BAILLIF

Absents excusés : M. Bruno PROCHASSON, membre titulaire, Mme Françoise PIGNOLET membre suppléant

Ouverture de la séance : 09h05

Clôture de la séance : 10h30

Départ (s) en cours de séance : Néant.

.....
.....

DEPARTEMENT DE LA REUNION
Centre Communal
MAIRIE
DU PORT
C.C.A.S.
d'Action Sociale
RUE DE LA REUNION
PRÉSIDENT
FRANCK JACQUES ANTOINE
Vice - président

Par délégation de
Président du
Vice - président

Affaire n° 2021-031 – Budget du CCAS – Décision modificative N°1

Le présent rapport a pour objet l'approbation de la décision budgétaire modificative n°1 (DM1) du budget du CCAS de Le Port, pour l'exercice 2021.

■ En section de fonctionnement

Après le vote du budget supplémentaire, la section s'équilibre à 8 774 504,25 €.

La DM1 s'équilibre à hauteur de 1 172 495,75€.

Après la DM1, la section s'équilibre à 9 947 000,00 € ;

■ En section d'investissement

Après le vote du budget supplémentaire, le budget s'équilibre à 307 087,37 €.

La DM1 s'équilibre à 157 115,99€.

Après la DM1, la section s'équilibre donc à 464 203,36 €.

Le Comité d'administration du CCAS de Le Port est appelé à se prononcer sur la décision modificative n°1. Il lui est ainsi demandé :

- d'approuver la décision modificative n° 1 qui s'équilibre à 1 172 495,75€ en section de fonctionnement et à 157 115,99€ en section d'investissement ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire après la décision modificative n° 1 à 9 947 000,00€ en section de fonctionnement et à 464 203,36 € en section d'investissement ;
- de prendre acte de la subvention complémentaire de la Ville au CCAS à hauteur de 795 418,75 €, dont un montant de 400 000 € pour lequel le versement sera fonction de la situation de fin d'année de la structure ;
- d'acter que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;
- d'autoriser le Président ou tout membre habilité à signer les actes correspondants.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil d'administration :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 qui s'équilibre à 1 172 495,75€ en section de fonctionnement et à 157 115,99€ en section d'investissement ;
- **ARRETE** l'équilibre budgétaire après la décision modificative n° 1 à 9 947 000,00€ en section de fonctionnement et à 464 203,36 € en section d'investissement ;
- **PREND ACTE** de la subvention complémentaire de la Ville au CCAS à hauteur de 795 418,75 €, dont un montant de 400 000 € pour lequel le versement sera fonction de la situation de fin d'année de la structure ;
- **ACTE** que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;
- **AUTORISE** le Président ou tout membre habilité à signer les actes correspondants.

Par délégation du Maire
Président du C.C.A.S.
Franck JACQUES ANTOINE
Vice - président



BUDGET CCAS DE LE PORT - DECISION MODIFICATIVE N° 1

ANNEXE AU RAPPORT DE LECTURE

Section de fonctionnement

Au niveau de la section de fonctionnement, les mouvements de la DM1 concernent l'ajustement des prévisions budgétaires sur les postes ci-après.

- **La subvention de fonctionnement de la Ville vers le CCAS : + 795 418,75 €, portant le montant total 2021 à près de 5,3 M€.**

Il est à noter que ce montant comprend un montant de 395 418,75 € attribué par la ville lors du vote de son budget supplémentaire ainsi qu'une subvention complémentaire d'un montant maximum de 400 000,00 € validée par le Conseil Municipal en sa séance de décembre 2021.

Ce montant plafond de 400 000 € serait ainsi versé, en fonction des besoins qui découleront de la situation de fin d'année de la structure. Compte tenu de la montée en charge des activités, il s'agit de lui assurer les moyens de faire face au paiement des dépenses et aux délais de versement des recettes attendues de l'État (subventions versées par l'ASP sur les emplois aidés en particulier) et des autres partenaires financiers (acomptes et soldes de subventions).

- **La subvention de l'Etat sur les emplois aidés : + 377 077,00 €.**

Ces recettes supplémentaires (+ 1 172 495,75 €) sont affectées :

- **aux charges de personnel (chapitre 012) : + 741 000,00 €, amenant la prévision budgétaire 2021 à 8 500 000,00 € ;**
- **aux autres dépenses réelles de fonctionnement (chapitres 011, 65 et 67) : + 431 495€.**

La Décision Modificative n° 1 (DM1) se présente de la manière suivante :

■ Recettes

CHAPITRE	BUDGET AVANT DM1	DM1	BUDGET APRES DM1
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	14 000,00	-	14 000,00
70 - PRODUITS DES SERVICES, VENTES DIVERSES	228 000,00	-	228 000,00
74 - SUBVENTION EMPLOIS AIDES	1 942 923,00	377 077,00	2 320 000,00
74 - SUBVENTION DE LA VILLE	4 500 000,00	795 418,75	5 295 418,75
74 - AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 535 077,00	-	1 535 077,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 000,00	-	15 000,00
78 - REPRISES SUR PROVISIONS	100 000,00	-	100 000,00
RECETTES REELLES	8 335 000,00	1 172 495,75	9 507 495,75
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	439 504,25	-	439 504,25

RECETTES	8 774 504,25	1 172 495,75	9 947 000,00
-----------------	---------------------	---------------------	---------------------

■ Dépenses

CHAPITRE	BUDGET AVANT DM1	DM1	BUDGET APRES DM1
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	744 500,00	105 500,00	850 000,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	7 759 000,00	741 000,00	8 500 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	168 200,00	10 000,00	178 200,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 804,25	315 995,75	328 800,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	10 000,00	-	10 000,00
DEPENSES REELLES	8 694 504,25	1 172 495,75	9 867 000,00
042 - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	80 000,00	-	80 000,00
DEPENSES D'ORDRE	80 000,00	-	80 000,00

DEPENSES	8 774 504,25	1 172 495,75	9 947 000,00
-----------------	---------------------	---------------------	---------------------

1- Section d'investissement

Au niveau de la section d'investissement, les mouvements de la DM 1 concernent l'ajustement des prévisions budgétaires au niveau :

- des opérations patrimoniales (chapitre 041 – en dépenses et en recettes) : + 21 041,79 € ;
- des subventions d'investissement (chapitre 13) : + 136 074,20€.

Le programme d'investissement prévisionnel 2021 du CCAS a nécessité une subvention d'investissement de la ville, pour un montant de 120 000 €. Celle-ci a été votée lors du Budget Supplémentaire 2021 du budget principal de la Ville (DCM n° 2021-104).

La DM1 se traduit également par un ajustement de 16 074,20 € au niveau des autres subventions d'investissement.

Ces recettes supplémentaires (+ 136 074,20 €) sont affectées aux dépenses d'équipement (chapitres 20 et 21).

La Décision Modificative n° 1 (DM1) se présente de la manière suivante :

■ Recettes

CHAPITRE	BUDGET AVANT DM1	DM1	BUDGET APRES DM1
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	67 977,95	-	67 977,95
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE LA VILLE	-	120 000,00	120 000,00
13 - AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	9 600,00	16 074,20	25 674,20
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000,00	-	2 000,00
RECETTES REELLES	79 577,95	136 074,20	215 652,15
040 - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	80 000,00	-	80 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	23 958,21	21 041,79	45 000,00
RECETTES D'ORDRE	103 958,21	21 041,79	125 000,00
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	123 551,21	-	123 551,21

RECETTES	307 087,37	157 115,99	464 203,36
-----------------	-------------------	-------------------	-------------------

Dépenses

CHAPITRE	BUDGET AVANT DMI	DMI	BUDGET APRES DMI
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 033,40	17 191,62	44 225,02
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	254 095,76	118 882,58	372 978,34
DEPENSES EQUIPEMENT	281 129,16	136 074,20	417 203,36
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000,00	-	2 000,00
DEPENSES REELLES	2 000,00	-	2 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	23 958,21	21 041,79	45 000,00
DEPENSES D'ORDRE	23 958,21	21 041,79	45 000,00

DEPENSES	307 087,37	157 115,99	464 203,36
-----------------	-------------------	-------------------	-------------------

ECRITURES D'ORDRE**Les amortissements**

Ce montant se retrouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042) et en recettes d'investissement (chapitre 040).

Les subventions transférées

Lorsqu'un bien amortissable fait l'objet d'une subvention, la dotation d'amortissement (dépenses) est minorée du montant de la subvention afin de n'amortir que le montant net du bien.

Ce traitement se fait en transférant en recettes de fonctionnement une quote-part des subventions d'investissement perçues en recettes d'investissement. La quote-part est calculée sur la durée d'amortissement du bien.

Ce montant se retrouve en dépenses d'investissement (chapitre 040) et en recettes de fonctionnement (chapitre 042).

Les opérations patrimoniales (chapitre 041)

Elles sont inscrites en dépenses et recettes d'investissement pour le même montant et sont donc neutres budgétairement.

Elles correspondent à des opérations de retraitement comptable des éléments d'actifs :

- le retraitement des avances versées sur commandes, du compte d'avance (nature 238) vers les comptes d'immobilisations en cours (chapitre 23) ou définitives (chapitre 21) ;
- le transfert des études (chapitre 20) aux comptes d'immobilisation en cours (chapitre 23), une fois les travaux lancés.